



St Germain du Salembre le 18.06.2024

SOS Forêt Dordogne
37 Rue de Puyguiller

24190 St Germain du Salembre

ainsi que SEPANSO 24, Collectif Transition Périgord
Noir, Société botanique et mycologique du Périgord, Le
Coin des scieurs, Nature en Périgord

à

Monsieur le préfet de Dordogne

2 rue Paul Louis Courier

24000 PÉRIGUEUX

Monsieur le préfet,

Vous avez reçu l'association « SOS Forêt Dordogne » le 15 juin 2023. A cette occasion nous avons pu vous faire part de notre expertise sur l'actuelle gestion des forêts périgourdines mais aussi vous faire état de nos revendications et de nos préoccupations citoyennes puisque nous comptons dans nos rangs des scientifiques, des professionnels du secteur, des propriétaires forestiers mais aussi des citoyens concernés et engagés de tous âges, des promeneurs, des marcheurs, etc. Autant de personnes qui sont des amoureux et des défenseurs de la forêt, laquelle, avec une couverture de 45% du territoire, constitue l'élément principal de nos paysages et façonne notre cadre de vie.

Malgré de multiples et régulières alertes auprès de vos services quant à la multiplication préoccupante des coupes rases, réglementaires ou non, et des plantations monospécifiques de conifères dans notre département, rien ne bouge, ni ne change. Nous, signataires de ce nouveau courrier, pouvons même affirmer aujourd'hui avec gravité, que l'état des forêts est préoccupant et que la politique menée en faveur de la filière bois énergie conduira à court terme nos forêts traditionnelles et autochtones à leur perte !

Vous n'êtes pas sans savoir que les forêts, les haies et les arbres qui les composent sont indispensables à de nombreuses activités humaines, qu'ils jouent un rôle majeur face aux enjeux du changement climatique, notamment pour le maintien de la qualité de l'eau, de l'air, des microclimats et qu'ils constituent des réserves de biodiversité. Soulignons par ailleurs leur impact sur nos paysages qui sont l'identité première de notre région ainsi que l'impact pour l'économie locale lorsque l'intervention des grandes coopératives forestières se fait au détriment des entreprises et des savoir-faire locaux.

Ainsi les orientations et les décisions que vous prenez, en tant que représentant de l'État, nous concernent tous, dès lors qu'elles impactent la qualité et l'avenir de nos massifs forestiers.

De ce fait, nous réitérons les revendications déjà exprimées le 15 juin 2023 et restées à ce jour sans aucune suite tangible : en effet, les préconisations exprimées dans le document intitulé « Dire de l'État sur la forêt » présenté le 31 mai sont loin d'être suffisantes pour enrayer une situation déjà catastrophique. Notre forêt a besoin de décisions courageuses, contraignantes pour ceux qui la dénaturent actuellement.

Si nous actons quelques avancées dans le discours officiel, et notamment l'incitation en direction des élus locaux afin qu'ils rendent obligatoires la déclaration du chantier en mairie ainsi que l'affichage de

l'autorisation de coupe sur le terrain, deux semaines en amont des travaux pour que le recours des tiers puisse s'effectuer correctement, nous restons inquiets et mobilisés.

Ces revendications portées par notre association et appuyées par un ensemble conséquent d'associations et de collectifs, signataires de ce courrier sont les suivantes :

- **Reconsidérer l'arrêté préfectoral N° 2013148- 0004 du 28 mai 2013, relatif à certaines coupes forestières**, qui date de plus de dix ans, **en abaissant le seuil des 4 hectares actuellement en vigueur pour toutes les essences à l'exception des peupleraies, à 1 hectare pour les feuillus et à 2 hectares pour les résineux**, comme cela commence à être le cas dans bon nombre de départements !
- **Appréhender les chantiers d'exploitations dans leur globalité** afin d'éviter le « saucissonnage » qui permet de passer en dessous des seuils d'autorisation
- **Revoir les modalités d'octroi des aides dans le cadre dans les prochains plans de soutien à la filière bois**, en tenant compte de l'adaptation au changement climatique et faire en sorte qu'elles ne contribuent plus à la destruction des réserves de biodiversité constituées par les forêts feuillues.
- **Donner instruction à vos services afin qu'ils répondent aux demandes des associations et qu'ils les informent sur les éléments communicables** (PSG, plan de relance, etc.)

Par ces différentes revendications, nous souhaitons faire évoluer le modèle d'exploitation forestière actuel, ainsi que le statut des travailleurs de la filière dont nous avons conscience qu'ils sont les premiers impactés par cette gestion forestière mortifère (rémunérations, conditions de travail, etc.).

Nous tenons à vous rappeler que nous agissons avec une volonté constructive basée sur la pédagogie et l'échange, mais force est de constater que, malheureusement, le dialogue est chronophage et pendant ce temps, le travail de destruction de nos forêts se poursuit.

-

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour SOS Forêt Dordogne, Pascale MOULLET, co-présidente



pour SEPANSO 24, Gérard Charollois,



Collectif Transition Périgord Noir



Société botanique et mycologique du Périgord



Au coin des scieurs



Nature en Périgord



La Ferme du Parcot, association la Double en Périgord

Avec le soutien de :



Collectif Méga Scierie Non Merci !



Collectif Forêt Vivante Sud Gironde